

Nouveau portail des API de l'Insee

<https://portail-api.insee.fr/>

Mise à jour du 12-03-2025 : L'ancien portail est sans maintenance depuis le 28 février 2025.

Il reste provisoirement accessible mais sera **prochainement fermé** au profit du nouveau portail de l'Insee (voir ci-dessous).

L'Insee modernise son portail des API qui s'appuie désormais sur une nouvelle architecture. Les conditions générales d'utilisation du portail, ainsi que celles des API présentées, demeurent inchangées.

Le nouveau portail des API de l'Insee **est d'ores et déjà** accessible à l'URL <https://portail-api.insee.fr/>.

Ce nouveau portail est désormais l'accès officiel au catalogue des API de l'Insee.

IMPORTANT : Dès aujourd'hui et dès que possible, chaque utilisateur de l'API Sirene est invité à créer son compte sur le nouveau portail (si ce n'est déjà fait) et à adapter ses requêtes en conséquence.

Sur le nouveau portail vous trouverez toute la [documentation](#) nécessaire à la souscription et à l'utilisation de l'API Sirene, dont un guide, pas à pas, de [première connexion](#).

- **API Sirene Publique : Droits standards.**

L'API Sirene publique est ouverte à tous les utilisateurs. Elle permet d'accéder aux données Sirene en open data. Les comptes utilisateurs bénéficient de droits standards. L'accès est simplifié par une clef d'API d'une durée illimitée ne nécessitant donc aucun renouvellement.

- **Migration des comptes existants :**

Les utilisateurs possédant déjà un compte sur l'ancien portail sont invités à recréer leur compte et leurs applications sur le nouveau portail <https://portail-api.insee.fr/>.

- **Les API de l'Insee**

Le nouveau catalogue reprend les API actuellement exposées par l'Insee :

- Sirene (Répertoire des entreprises et de leurs établissements)
- BDM (Banque de Données Macroéconomiques)
- DDL (Diffusion de Données Locales)
- Métadonnées (Code Officiel Géographique, nomenclatures ...)
- Melodi (nouvelle API de diffusion de données statistiques)

L'Insee est à votre disposition pour répondre à toute question et vous accompagner dans cette opération. Chaque API dispose d'un [lien de contact](#) dédié, sur sa page.